

## REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS VOILE LEGERE ET HABITABLE

Date de mise en application : 2018

### A. Pour la Voile Légère,

Le Championnat de France des Clubs décerne un titre de Champion de France pour chaque pratique en Voile Légère :

- ✓ Dériveur
- ✓ Quillard Voile Légère
- ✓ Multicoque
- ✓ Voile Radiocommandée
- ✓ Windsurf.

### 1- Présentation du Classement du Championnat de France des Clubs

Le Classement du Championnat de France de chaque pratique est présenté par divisions :

- Pour le Dériveur, le Multicoque et le Windsurf, une première division de 20 clubs, une deuxième division de 20 clubs, une promotion nationale de 60 clubs, au-delà, les clubs sont classés en division régionale.
- Pour la Voile Radiocommandée et le Quillard Voile Légère, une première division de 10 clubs, une deuxième division de 15 clubs, une promotion nationale de 20 clubs, au-delà, les clubs sont classés en division régionale.

### 2- Calcul du Classement du Championnat de France des Clubs

C'est un Classement « Combiné » entre un Classement National « Elite » (hors VRC et Quillards Voile Légère non concernés par le Classement National Elite) et un Classement National « Promotion ».

a) Pour chaque pratique, un **Classement National "Elite"** qui prend en compte au maximum pour chaque club :

- 50%<sup>1</sup> des titres des Championnats de France « Elite » féminin de Grade 2
- 50% des titres des Championnats de France « Elite » masculin, masculin/mixte et open de Grade 2
- 50% des titres des Championnats de France féminin de Grade 3 : Minimes, Espoirs
- 50% des titres des Championnats de France masculin, masculin/mixte et open de Grade 3 : Minimes, Espoirs

Ensuite :

- Les 2 meilleurs coureurs par titre apportent des points au Club.

Les points des Championnats de France du Club recevront le coefficient 50 en Dériveur, Multicoque et Windsurf.

---

<sup>1</sup> Note pour le calcul de tous les 50% : Pour un championnat, 50% = 1 championnat pris en compte ; puis au-delà de 1 championnat, le comptage est arrondi à l'entier inférieur, soit pour 2 championnats, 1 championnat sera pris en compte, pour 3 championnats, 1 championnat sera pris en compte, pour 4, 2 championnats seront pris en compte parmi les championnats validés et listés en annexe

- b) Pour chaque pratique, un **Classement National "Promotion"** qui prend en compte au maximum pour chaque coureur du club :
- Les 2 meilleurs résultats sur les Championnats de France de Classe et de Pratique Grade 3 (liste à produire annuellement) (coefficient 10) = 20
  - Les 2 meilleurs Grade 4 (coefficient 4)= 8
  - Les 3 meilleurs Grade 5A (coefficient 2)= 6
  - Les 4 meilleurs Grade 5B (coefficient 1.5)= 6
  - Les 5 meilleurs Grade 5C (coefficient 1)= 5

Ensuite :

- Les 10 meilleurs coureurs dont au minimum 2 féminines apportent des points au Club en Voile Radiocommandée et en Quillards Voile Légère.
- Les 20 meilleurs coureurs dont au minimum 5 féminines apportent des points au Club en Dériveur, Multicoque et Windsurf.

Dans le cas où il n'y a pas de résultat féminin à prendre en compte ou si le minimum de résultats féminins à prendre en compte n'est pas atteint, il ne sera pas possible de les remplacer par des résultats masculins.

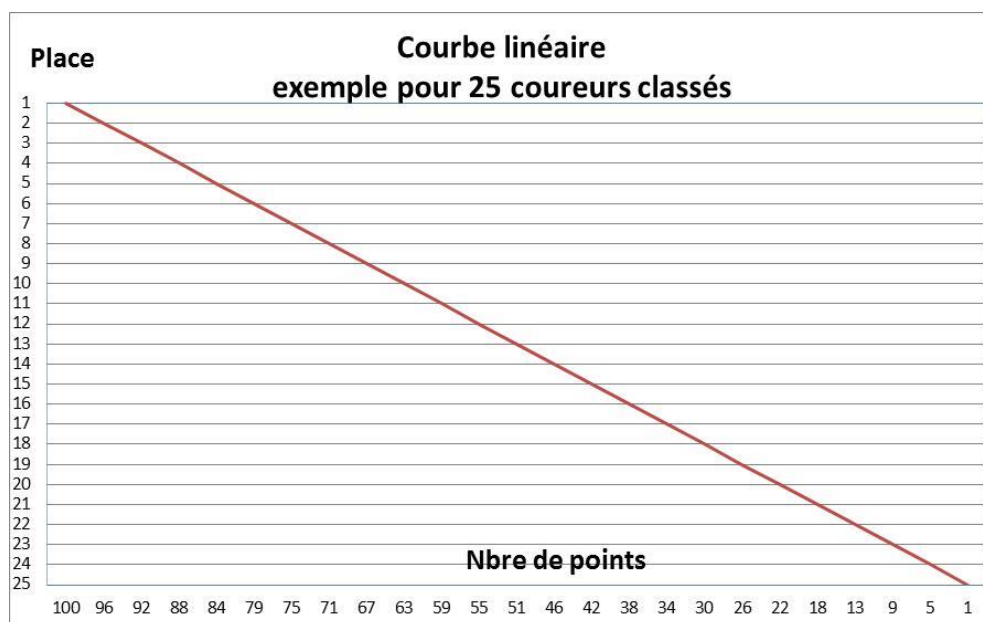
Les points des épreuves reçoivent au total un coefficient maximum de 45 (somme des coefficients des différents Grades)

- c) **Attribution des points/coureur** : le coureur retenu apporte à son Club (avant l'application du coefficient)

**Formule linéaire pour tous les grades, soit :**

- 100 points au 1<sup>er</sup>
- 1 point au dernier
- et une répartition linéaire aux places intermédiaires suivant la formule :

$$\text{Points coureurs} = \frac{(100 \times \text{Classés} - 99 \times \text{Place} - 1)}{(\text{Classés} - 1)}$$



## B. Pour l'Habitable

Pour l'Habitable, le Championnat de France des Clubs décernera un titre de Champion de France pour la pratique Habitable

### 1- Présentation du Classement du Championnat de France des Clubs

Le Classement du Championnat de France des Clubs Habitables sera présenté par divisions. Une première division de 20 clubs, une deuxième division de 40 clubs, une promotion nationale de 120 clubs, au-delà, les clubs sont classés en division régionale.

### 2- Calcul du Classement du Championnat de France des Clubs

C'est un Classement « Combiné » entre un Classement National «Elite» et un Classement National «Promotion».

- a) Pour la pratique Habitable, un **Classement National "Elite"** qui prend en compte au maximum pour chaque club :
- 50%<sup>2</sup> des titres des Championnats de France Elite féminin de Grade 2
  - 50% des titres des Championnats de France Elite masculin/mixte, de Grade 2
  - 50% des titres des Championnats de France Open (Féminin, Masculin et Mixte) de Grade 3 Espoirs

Ensuite :

- Les 4 meilleurs coureurs par titre apportent des points au Club.

Les points du Club recevront le coefficient 50, excepté les points gagnés lors des Championnats de France Espoirs qui recevront un coefficient 75.

- b) Pour la pratique Habitable, un **Classement National "Promotion"** qui prend en compte au maximum pour chaque coureur du club :
- Les 2 meilleurs résultats des Championnats de France de Classe et de Pratique et/ou épreuves majeures interséries de Grade 3 (coefficient 10) = 20
  - Les 2 meilleurs Grade 4 (coefficient 4)=8
  - Les 3 meilleurs Grade 5A (coefficient 2)= 6
  - Les 4 meilleurs Grade 5B (coefficient 1,5)= 6
  - Les 5 meilleurs Grade 5C (coefficient 1)= 5

Ensuite :

- Les 30 meilleurs coureurs dont au minimum 8 féminines apportent des points au Club en Habitable. Dans le cas où il n'y a pas de résultat féminin à prendre en compte ou si le minimum de résultats féminins à prendre en compte n'est pas atteint, il ne sera pas possible de les remplacer par des résultats masculins. Les points des épreuves reçoivent au total un coefficient maximum de 45 (somme des coefficients des différents Grades)

---

<sup>2</sup> Note pour le calcul de tous les 50% : Pour un championnat, 50% = 1 championnat pris en compte ; puis au-delà de 1 championnat, le comptage est arrondi à l'entier inférieur, soit pour 2 championnats, 1 championnat sera pris en compte, pour 3 championnats, 2 championnats seront pris en compte, pour 4, 3 championnats seront pris en compte parmi les championnats validés et listés en annexe

- c) **Attribution des points/coureur** : le coureur retenu apporte à son Club (avant l'application du coefficient)

**Formule linéaire pour tous les grades, soit :**

- 100 points au 1<sup>er</sup>
- 1 point au dernier
- et une répartition linéaire aux places intermédiaires suivant la formule :

$$\text{Points coureurs} = \frac{(100 \times \text{Classés} - 99 \times \text{Place} - 1)}{(\text{Classés} - 1)}$$

